

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une rencontre régulière du comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 17 décembre 2025 à 10h30.

## PRÉSENCES

- M. Pierre Soucy	- Ville de Dégelis
- M. Denis Ouellet	- MRC de Témiscouata
- M. Luc Gingras	- Représentant pour les résidents du secteur du LET
- M. Maxime Groleau	- Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata
Absent : M. Alexandre Michel	Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean

## 1) Rappel du rôle du comité de vigilance

La mission du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Dégelis est définie par la loi sur la qualité de l'environnement. L'exploitant de toute installation d'élimination est tenu de former un comité dont la fonction est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion post-fermeture de cette installation.

Sa mission est consultative et consiste à :

- s'informer sur les opérations du lieu d'enfouissement technique et sur les projets en développement
- relayer les renseignements obtenus auprès de la population et des organismes du milieu
- s'assurer que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales
- faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit à atténuer ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement

Ce comité est composé de membres représentant des citoyens, d'un organisme voué à l'environnement, d'un organisme du milieu municipal et régional et de l'exploitant, comme prévu à l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Il doit se réunir au moins une fois par année et, en exerçant son mandat, favoriser une gestion participative du public intéressé à la gestion de ses matières résiduelles. Par son rôle de surveillance, il répond aux exigences des lois et règlements en vigueur dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

## 2) Lieu d'enfouissement technique

### a) Présentation du site

Le lieu d'enfouissement technique (LET) est la propriété de la RIDT et est situé au 297, route 295 à Dégelis. Les déchets provenant des 19 municipalités membres sont acceptés dans le LET soit l'ensemble de la MRC de Témiscouata.

Le certificat d'autorisation permet un volume d'enfouissement total de 532 956 m<sup>3</sup> sur les terrains encore disponibles par rapport à 1979. À la fin 2024, 222 888 m<sup>3</sup> avaient été utilisés depuis l'ouverture du LET et la durée de vie restante du LET est estimée à 21 années, soit jusqu'en 2046.

Les données préliminaires pour 2025 indiquent une diminution de 7% des tonnages enfouis pour un total de 7 118 tonnes à la fin octobre.

2 411 tonnes de résidus de broyage de véhicules et 555 tonnes de terre contaminée ont été reçus pour servir de recouvrement journalier. La RIDT ne reçoit plus de résidus fins de centre de tri de matériaux de construction, ce qui permet de limiter les potentielles émanations d'odeurs du LET.

La RIDT a débuté l'utilisation de la cellule n°2-1 en début d'année 2023. La cellule 2-2 devrait commencer à être utilisée en 2027. La construction de la cellule n°3 devra être envisagée pour une utilisation en fin d'année 2029 ou 2030.

Tous les services pour éviter l'enfouissement sont disponibles et facilement accessibles au Témiscouata. Il faut que les citoyens, entreprises et municipalités les utilisent au mieux pour ne plus tout mettre aux poubelles. Grâce à ceux-ci et au tri déjà effectué, le taux de détournement global de l'enfouissement est de 57 % dans la région.

**b) Statistiques d'opérations**

Utilisateurs pour l'année 2025, à la fin novembre

On note 1 674 accès pour l'apport de déchets à enfouir dont :

- 774 accès en lien avec les collectes chez les citoyens et entreprises (6 382 tonnes)
- 444 accès pour les activités des écocentres de la RIDT (455 tonnes)
- 456 accès d'utilisateurs commerciaux (1 252 tonnes)

Les activités du lieu d'enfouissement sont donc liées à 84 % à des utilisateurs pour des activités de gestion des matières résiduelles municipales, comme l'année précédente.

Les boues de procédé de l'usine Cascades représente 80 % des autres déchets enfouis.

En comparaison, on compte un peu plus de 37 824 apports d'utilisateurs dans les 4 écocentres de la RIDT (+ 5 % sur 1 an).

**c) Travaux et entretien**

- Nettoyage régulier avec ajustement de petite clôture anti-envol au fur et à mesure
- Entretien des équipements de pompage et d'automatisation
- Entretien de la balance à camions
- Programme de suivi environnemental du LET
- Tests d'étanchéité des conduites de refoulement et de l'ensemble des autres bassins et regards
- Mise en place des toiles d'étanchéité temporaire sur les sections finalisées
- Étude pour la délimitation de milieux humides sur le terrain des futures cellules
- Étude pour les possibilité de modification du système d'aération du lixiviats
- Relevé d'arpentage effectuée en novembre 2025
- Création des rampes d'accès et planification des apports de sols contaminés pour le printemps 2026

**d) Suivi et surveillance par le MELCCFP**

- Rapport annuel 2024 remis en mars 2025.

Un avis non-conformité reçu pour le dépassement de valeurs Zinc et MES dans les eaux superficielles et sur le retard de transmission des résultats d'analyse au MELCCFP en 2024

- Résultats du suivi environnemental et des analyses de laboratoire envoyés au fur et à mesure de l'année 2025
- Deux inspections en 2025. Pas eu de retour du MELCCFP par la suite.
- Aucun enfouissement d'amiante ou de Matériel à Risque Spécifié (MRS)

3)

**Autres suivis concernant la RIDT**

Budget 2026 de la RIDT 6 660 540 \$

Pour la facturation des services aux 19 municipalités, les dépenses se répartiront de la manière suivante :

- |  |               |
|--|---------------|
| ○ Collecte et enfouissement des déchets    | 2 4012 653 \$ |
| ○ Collecte et tri des matières recyclables | 0 \$          |
| ○ Écocentres                               | 907 629 \$    |
| ○ Matières organiques                      | 308 833 \$    |

Depuis le début 2025, le recyclage est complètement gratuit (frais remboursés par Éco Entreprise Québec). Les dépenses pour gérer les déchets à enfouir sont 8 fois plus élevées que celles pour les matières organiques ou 3 fois plus que celles pour les écocentres.

Mise en œuvre du Plan de gestion des Matières Résiduelles en vigueur jusqu'en 2031

- Sensibilisation scolaire
- Accompagnement des entreprises et organismes
- Nouvelle réglementation sur la gestion des matières résiduelles, obligation de tri et matières interdites à la collecte
- Tarification incitative en 2026

Dossiers à venir

- Nouveau fonctionnement pour les contenants consignés - Consignaction
- Gratuité des écocentres pour les commerces et entrepreneurs en 2026
- Optimisation des infrastructures et opérations des écocentres
- Traitement des tubulures érablières de type main avec broches
- Partenariat avec les écoles pour un meilleur tri et sensibilisation
- Rencontre de sensibilisation dans les commerces, entreprises et organismes
- Partenariat avec les friperies - Sensibilisation à mieux les utiliser et activité Répare-tes-trucs
- Début des études pour mise à niveau des équipements du LET, fermeture d'une partie de la cellule 1 et 2 et construction de la cellule 3
- Réception et tamisage de terre contaminée du chantier de Pont Rouge

**4) Varia**

Aucun point au varia.

**5) Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu en fin d'année 2026 et sera convoquée au moins deux semaines à l'avance.

---

Maxime Groleau, secrétaire du comité